



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 2 SEPTEMBRE 2025, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-265
Nomination d'un secrétaire d'assemblée
Considérant que la séance a lieu en l'absence de la greffière;
Considérant qu'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Qu'Eric Ennis, directeur général et trésorier, soit nommé secrétaire d'assemblée pour cette séance.

Rés. #25-266
Adoption de l'ordre du jour
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dossiers en administration
 - 4.1. Dépôt de certificat - Résultat de la tenue de registre du 28 août 2025 - Règlement numéro 25-898
 - 4.2. Emprunt temporaire - Règlement 25-887
 - 4.3. Emprunt temporaire - Règlement 25-889
 - 4.4. Modification du terme de l'emprunt du règlement 25-892
5. Avis de motion
- 5.1. Règlement 25-900 modifiant le règlement 19-766 relatif à la vidange des systèmes de traitement des eaux usées concernant la responsabilité liée à la vidange des fosses de rétention
6. Période de questions
7. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Dossiers en administration

Dépôt de certificat - Règlement 25-898

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 25-898 décrétant des travaux d'aménagement d'un sentier polyvalent sur le rang Saint-Julien et prévoyant un emprunt de 616 322 \$ pour en acquitter le coût signé par la greffière.

Rés. #25-267
Emprunt temporaire - Règlement 25-887

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise la Municipalité à effectuer, auprès de la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré, un emprunt temporaire pour les dépenses prévues au *Règlement numéro 25-887 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 255 000 \$ pour en acquitter le coût.* Ce prêt temporaire portera intérêt au Taux préférentiel de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec avec une majoration de 0.25% (TP+0.25%).

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Rés. #25-268
Emprunt temporaire - Règlement 25-889

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise la Municipalité à effectuer, auprès de la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré, un emprunt temporaire pour les dépenses prévues au *Règlement numéro 25-889 décrétant l'achat d'un camion pour la collecte des ordures ménagères et prévoyant un emprunt de 500 141 \$ pour en acquitter le coût.* Ce prêt temporaire portera intérêt au Taux préférentiel de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec avec une majoration de 0.25% (TP+0.25%).

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Rés. #25-269
Modification du terme de l'emprunt du règlement 25-892

Considérant que la Municipalité a adopté le *Règlement numéro 25-892 décrétant la réalisation de plans, devis et études préalables à la réfection complète des rues Notre-Dame et du Petit-Bourg et prévoyant un emprunt de 400 000 \$ pour en acquitter le coût,*

Considérant que des ajustements sont nécessaires pour refléter les conditions actuelles de financement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que l'article 4 du règlement numéro 25-892 soit remplacé par le suivant :

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 000 \$ sur une période de 5 ans.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Avis de motion
règlement 25-
900 modifiant
règlement 19-
766

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, monsieur Claude Leclerc, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 25-900 modifiant le règlement numéro 19-766 relatif à la vidange des systèmes de traitement des eaux usées concernant la responsabilité liée à la vidange des fosses de rétention;

Dépose le projet numéro 25-900, séance tenante.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 19h36 et s'est terminée à 19h41.

Rés. #25-270
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h41.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Eric Ennis, directeur général et trésorier